



Ville de Bernay
Délibération : 04
Conseil du 04 septembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020 -

Délibération n° 44-2020

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoirs : Camille DAEL à Céline MENANT, Sabrina BECHET à Mickaël PEREIRA, Thierry JOSSÉ à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Nathalie PERRET.

Absents : Camille DAEL, Sabrina BECHET, Thierry JOSSÉ, Julien LEFEVRE, Sandrine BOZEC, Antonin PLANCHETTE.

Date de la convocation : 28 août 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BERNAY À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
BERNAY À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE DU LOGEMENT DE L'EURE DÉNOMMÉE
« SECOMILE »**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La SECOMILE est administrée par une Assemblée générale au sein de laquelle la Ville de Bernay détient un siège.

En parallèle, la Ville de Bernay dispose également d'un siège au sein de l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires car elle ne détient qu'une participation réduite au capital de la SECOMILE et ne peut de ce fait pas siéger directement au Conseil d'Administration.

Un même représentant de la Ville de Bernay peut siéger dans ces deux assemblées.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de désigner un représentant de la Ville de Bernay à l'Assemblée Générale et un représentant de la Ville de Bernay à l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la Société d'Economie Mixte du Logement de l'Eure dénommée « SECOMILE ».

DÉLIBÉRATION :

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE DESIGNER** Madame Chantal HERVIEU pour représenter la Ville de Bernay à l'Assemblée Générale de la SECOMILE ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Dominique BÉTOURNÉ pour représenter la Ville de Bernay à l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la SECOMILE ;
- **DE DONNER DELEGATION** à ces représentants pour occuper le cas échéant les fonctions d'administrateur ou de Président de l'Assemblée Spéciale.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/09/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

